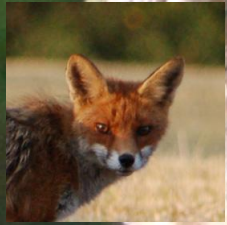


ATHENEWS

n° 48/49

2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2010



Dossier 1 : Le renard



Dossier 2 : Busard 2010



Rôles des genêts



Portes ouvertes

Bulletin de l'association ATHÉNAS - UFCS Franche-Comté / Bourgogne Est
Siège social : 366, chemin de Montceau 39570 L'ÉTOILE

Tél : 03.84.24.66.05 centre@athenas.fr www.athenas.fr

Adresse postale : BP 60921 39009 LONS-LE-SAUNIER Cedex





ÉDITO



A l'issue de la Conférence sur l'environnement de Rio de Janeiro en 1992, 192 pays - dont l'Union Européenne - se sont engagés à «assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète».

D'après le dossier du dernier numéro de La Revue Durable n°39 consacré à la biodiversité, le bilan est sans appel : le rythme de réduction tend plutôt à s'accélérer qu'à ralentir. En entrant dans les détails, on note que certaines données qui nous concernent sont particulièrement éloquentes : les populations d'oiseaux dans les zones agricoles de notre continent se sont effondrées de 50 % depuis 1980 et celle des papillons de prairie accusent un recul de 60 % depuis 1990. Plus globalement, si l'on tient compte des territoires d'outre-mer, la France fait partie des dix pays les plus concernés par des extinctions d'espèces menacées. On pourra se consoler en constatant que les effectifs d'espèces généralistes ont augmenté de 20 %, mais le résultat global est un appauvrissement génétique généralisé.

L'année 2010 a été nommée « année de la biodiversité ». De nombreuses manifestations ont été organisées et labellisées à travers le pays, dont les Portes Ouvertes du centre ATHÉNAS. L'intérêt du public est évident, mais personne n'est naïf au point de croire qu'une prise de conscience massive fera le poids face à la progression des changements climatiques, des pollutions et la fragmentation croissante des habitats naturels.

Sur l'exemple du monde rural, nous n'oublions pas que les agriculteurs figurent parmi les catégories sociales les plus en difficulté. Un autre façon de dire qu'il n'y a pas d'un côté la biodiversité et d'un autre l'humanité, en opposition. Poursuivre l'aventure humaine sur cette planète riche de ses diversités naturelles et qui reste vivable pour chacun, demandera de remettre à plat nos modèles de développement, et vite.

Le Président, Walter BILLIG

Nos partenaires



ATHÉNAS est membre de l'UFCS
Union Française des Centres de
Sauvegarde de la Faune Sauvage
www.uncs.org



C'EST DE SAISON

Avec la belle saison, hélas déjà loin, et son cortège de poussins et d'oisillons affamés, de hérissons à allaiter, de renardeaux à recaser, sa campagne busard, ses animations scolaires et ses portes ouvertes, ils sont de retour. Ne croyez pas qu'ils soient planifiés et qu'ils mettent les pieds dans le plat dès le mois de mai, non, ils avancent masqués, se présentant tout d'abord comme d'innocents contre-temps, des délais sans suites, des impondérables d'une totale innocence, d'inoffensifs décalages, des ajournements sans lendemain. Hélas, ces inconvénients mineurs en ont un majeur : ils s'agrègent, s'additionnent sans se confondre, s'empilent et s'amoncellent pour former un amas dont le volume quelque peu obscène finit par nous laisser sans voix. Vous l'avez compris, il s'agit des

RETARDS DE PUBLICATION

qui sont devenus, bien malgré nous, une caractéristique estivale de notre bulletin. Nous nous excusons bien plate-ment de vous avoir laissé six mois sans cette lecture saine, mais croyez bien que ce que les nouvelles ont perdu en fraîcheur (pour certaines d'entre elles) sera compensé par un rédactionnel de plus grande qualité (nous l'espérons en tout cas), résultat de moult cogitations précédant le passage à l'acte, et par un volume doublé (24 pages). Nous vous remercions de votre compréhension, et tenterons à l'avenir de lutter de manière plus efficace contre cette fatalité. Nous espérons que ceux d'entre vous qui, sans nouvelles, ont omis de mettre à jour leur adhésion, nous imiteront et rattraperont leur retard en nous apportant un soutien (doublé lui aussi ?) nécessaire.

L'équipe de rédaction

Sommaire



Éditorial	p. 2
C'est de saison	p. 3
Dossier 1: Renards, tout doit disparaître ?	p. 4
Dossier 2 : Busard cendré 2010, l'embellie	p. 8
ERDF Déniche les cigognes	p. 11
Infos/anecdotes	p. 12
Page ouverte à la LPO	p. 18
Page ouverte à la CPEPESC	p. 19
Infos nationales	p. 20
Vie de l'Association	p.21

Electrocutions d'avifaune

Que faire lorsque vous découvrez un oiseau électrocuté ou victime d'une collision avec une ligne électrique ?

- 1) Prévenir le Centre ATHÉNAS, membre du comité régional avifaune avec la LPO, la CPE et l'ARCCA
- 2) Relever le n° du poteau en cause, ou celui du poteau le plus proche
- 3) Prendre si possible une photo du poteau en cause
- 4) Remplir une fiche de renseignements (envoyée sur simple demande ou téléchargeable sur notre site [ici http://www.athenas.fr/signaler-une-electrocution-doiseau/](http://www.athenas.fr/signaler-une-electrocution-doiseau/))
- 5) Empêcher la dégradation du cadavre en le mettant à l'abri des mouches et de la chaleur. Si possible le congeler, afin de permettre ultérieurement un examen nécropsique (autopsie) qui confirmera la cause de la mortalité.
- 6) Acheminer ou faire acheminer le cadavre dès que possible après avoir avisé l'ONCFS.

<http://www.athenas.fr>

Re-découvrez le site de l'Association publié sous WordPress. Plus esthétique et interactif, avec nouvelle présentation. Et toujours le forum de discussion « Faune Info ». Apportez aussi vos suggestions en nous écrivant à centre@athenas.fr

—Dernière minute—

Les salamandres se ramassent à la pelle ou comment le contournement de Besançon provoque une hécatombe...

<http://baladesnaturalistes.hautetfort.com/archive/2010/10/07/besancon-hecatombe-de-salamandres.html>

Bulletin trimestriel. N° ISSN : 1960- 2715. Dépôt légal : 10 octobre 2010. Directeur de la publication : Walter BILLIG. Rédactionnel / mise en page : Gilles MOYNE, Cathy POIMBOEUF. Relecture : Yves DUCROT, Imprimé sur papier recyclé par Plessy Sarl, 74 rue St Désiré, 39008 Lons le Saunier.

Crédit photo : jeu et maquillage (p.21) Joëlle COMTE ; couleuvre vipérine (p. 18) Michel COTTET ; relâchers portes ouvertes (p.21) Jean-François LALLEMENT ; gravière de Pagny (p. 18) Samuel MAAS ; expo photo (p. 21) Serge MONTAGNON ; circaète Jean-le Blanc (couverture), renards (p.4, 5, 6), busards cendrés (p. 8, 9, 10), chats forestiers (p.12), chevêches d'Athena, milan noir, martinets noirs (p. 13), râles de genêts poussins et lâcher (p.14), circaète, plumes et mue (p. 15), bihoreau, guêpier, effraie, milans (p.17), marionnettes (p. 21), assemblée générale (p. 22), Gilles MOYNE ; rôle des genêts 15 jours (p. 14), chat forestier (p. 16),salons (p.22), portraits (p.23)Cathy POIMBOEUF ; lâcher circaète (p. 15) Frédéric TILLIER.

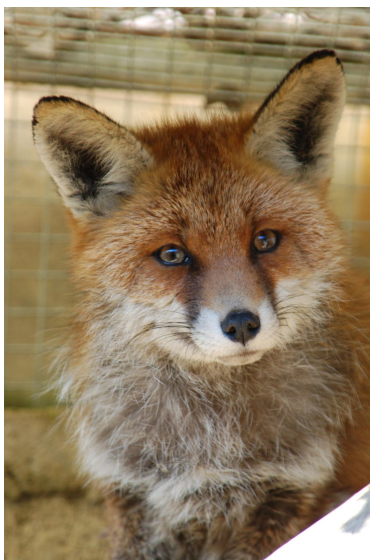


RENARDS : tout doit disparaître ?

Roussi au feu du Malin, le renard a toujours été considéré par le plus grand nombre comme rusé, retors et voleur, voire dangereux. La rage dont il était porteur, puis l'échinococcose ont permis de légitimer des décennies d'extermination et de conforter cette image de dangereux maraudeur. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le goupil a-t-il une meilleure image ou ses ennemis jurés ont-ils encore le dernier mot ?

PRÉDATEUR UBIQUISTE

Ce petit carnivore roux est présent partout en France où il occupe toutes sortes de milieux. Il peut établir son terrier en forêt, dans le fossé d'un chemin, dans une maison en ruines, ou dans un terrain vague. De la famille des canidés, il possède un magnifique pelage roux ; sa gorge et son museau sont blancs et l'on peut remarquer une larme noire qui lui coule de l'œil de chaque côté du museau.



Le renard glapit, jappe ou trompette pour communiquer. La femelle lance des cris d'alarme pour prévenir ses jeunes d'un éventuel danger et le mâle crie surtout en période de rut, de janvier à février.

Son corps est long de 85 à 95 cm et ne dépasse pas 40 cm au garrot. Sa queue, quant à elle, mesure de 40 à 50 cm et est terminée par un « manchon » blanc. D'un poids allant de 6 à 12 kg, le renard a une espérance de vie de 4 ans environ (10 ans en captivité), De ce fait, il a une maturité sexuelle précoce, de l'ordre de 10 mois.

Son gîte peut être une anfractuosité de roches, un tas de foin, un tuyau de drainage à sec ou encore les combles d'une bâtisse à flanc de coteau. Il utilise par ailleurs des abris plus occasionnels: ce sont les terriers d'été.

Le terrier principal ou gîte est très ramifié et possède plusieurs entrées. Celles-ci, fraîchement creusées, ont un diamètre de 20 à 25 cm, mais s'élargissent avec le temps et peuvent atteindre 50 cm de diamètre.

De plus, il arrive que le renard utilise un terrier de blaireau désaffecté et vice versa. La cohabitation des deux espèces dans un réseau de galeries n'est pas rare, bien qu'ils n'utilisent pas les mêmes ouvertures. Quelques critères permettent de distinguer les entrées des deux espèces. La présence d'empreintes à l'entrée d'un gîte est l'indice le plus fiable. Elles sont proches de celles d'un chien de taille moyenne, légèrement plus allongées. Elles sont également à rechercher dans les chemins de lisière de forêt.

La forme de l'entrée d'une bouche de terrier peut aussi confirmer l'espèce. Si celle-ci ressemble à un toboggan bien dessiné, on a plutôt affaire à du blaireau, alors que le renard laisse un monticule de terre.

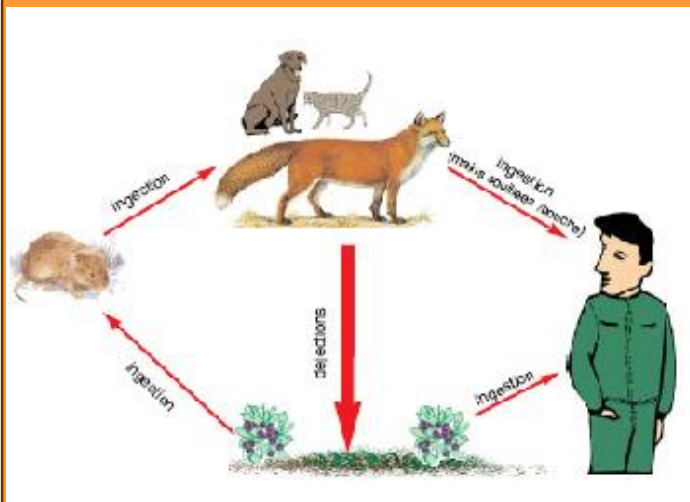
Les autres traces trahissant sa présence sont les marques odorantes très marquées (notamment l'urine d'une odeur forte). Il a également pour habitude de laisser ses crottes en vue sur un promontoire. Celles-ci ont une forme variable selon l'alimentation (en moyenne, 4 à 8 cm de long et 2 cm de diamètre).

Ce chasseur généraliste mange surtout des petits rongeurs des prairies, les campagnols terrestres et campagnols des champs. Il joue donc un rôle important dans la « maîtrise » des pullula-



Le renard, vecteur de l'échinococcose

Cette maladie issue des pays froids et des régions montagneuses est répandue en Franche-Comté, sur le massif jurassien. L'échinococcose alvéolaire est causée par un ténia de 2 mm, « l'échinocoque ».



Celui-ci se développe dans l'intestin des renards sans les rendre malades. Les vers adultes « larguent » des poches de 200 œufs environ qui sont évacuées dans les crottes du renard et contaminent ainsi le campagnol ... ou l'homme... (15 cas humains en moyenne sont recensés par an, dont 10 en Franche-Comté).

Par mesure de prévention, il est préconisé de cuire les fruits ou légumes ramassés par terre ou bien d'éviter d'en ramasser à même le sol. De plus, il faut se laver les mains après chaque manipulation de terre ou d'animal susceptible d'être porteur de la maladie. Car chat domestique et chien, consommateurs de campagnols ou susceptibles d'être en contact avec des crottes de renard, sont eux aussi contaminants.

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/echinococcose6_9_06net.pdf



tions de campagnols. Contrairement à l'hermine, spécialiste efficace pendant les pullulations, le renard, généraliste, agit davantage sur les populations à leur niveau bas. Il peut également consommer insectes, vers de terre, fruits, mais également des oiseaux (parfois domestiques), des charognes, et quelquefois le contenu des poubelles. En automne, il complète sa nourriture avec des baies et des fruits.

LE RENARD NUISIBLE ?

La destruction organisée du renard s'est fondée sur les dommages réels et/ou supposés reprochés à l'espèce. Le renard est :

- **Vecteur de la rage** : du temps de Pasteur, le réservoir de la rage était constitué par les chiens errants. Il est maintenant établi que les bouleversements écologiques majeurs survenus en Pologne durant la seconde guerre mondiale sont à l'origine de l'explosion de la rage vulpine (= du renard) qui s'est répandue vers l'Ouest par des fronts successifs. Jusque dans les années 80, les populations de renards, sous l'effet de la maladie, mais surtout du tir massif, s'effondraient et se reconstituaient, alimentées par les subadultes itinérants en provenance de l'Est. Sans la vaccination par voie orale (dépose par hélicoptère d'appâts contenant une dose de vaccin), mise en place au début des années 1990, ce cycle sans fin se serait poursuivi. La région de Franche-Comté est déclarée indemne de rage depuis 1994.

- **Voleur de poules** : le renard peut capturer des poules, c'est un fait établi. Mais sur le nombre, combien étaient-elles rentrées la nuit dans un poulailler fermant correctement ? Et dans combien de cas s'agissait-il d'un élevage professionnel ? On peut considérer qu'un élevage doit se donner les moyens de se protéger contre les incursions d'un renard en disposant pour les volailles d'abris nocturnes correctement clos, et que par ailleurs une atteinte à un élevage de loisir dans un poulailler de fortune ne peut suffire à justifier le classement du renard sur la liste des nuisibles.

- **Vecteur d'autres maladies** : 10 cas d'échinococcose en Franche-Comté. Aussi grave que soit la maladie et dramatiques les cas individuels, peuvent-ils légitimer le classement du renard sur la liste des nuisibles, alors qu'en même temps obligation n'est pas faite, dans les zones à campagnol terrestre, de stériliser et vermifuger les chats domestiques potentiellement plus contaminants ? Des préconisations d'hygiène en direction des populations cibles (forestiers, piégeurs, promeneurs) ne suffiraient-elles pas ?

- Énervant parce qu'il existe, bouge, mange et se reproduit. Cela semble être le principal grief qu'on lui fasse, sans jamais l'avouer. A tel point qu'on justifie le piégeage (pour d'autres espèces aussi) par l'abondance supposée (comptage au phare de nuit sur des itinéraires à partir desquels on extrapole un effectif sans tenir compte des mœurs du renard, ni de la saison) ou par le nombre de renards abattus (on en a tué, donc il y en avait). La surreprésentation du monde cynégétique dans les Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) fait que la cause est entendue pour le classement du renard en nuisible, quels que soient les arguments développés en face. La réglementation française autorise le prélèvement de renards, sans restriction, autrement dit sans limite d'effectifs et sans tenir compte des périodes de reproduction. Par exemple l'arrêté préfectoral de 2010 de Côte d'Or mentionne que « la présence du renard peut contribuer à réduire, voire à hypothéquer, par l'importante pression de prédation qu'il peut exercer, les tentatives de gestion et de repeuplement en certaines espèces de la petite faune sauvage ». Il faut lire faisant de Colchide, espèce non autochtone qui est relâchée en masse d'élevages semi-intensifs pour être tirée en période de chasse.

Toutefois les choses commencent à bouger. En 1992, on n'avait pour réponse en CDCFS la possibilité de déclasser le renard dans les zones de pullulation du campagnol terrestre*.

Le renard, victime de la route s'il en est, donne même dans cette mort violente des arguments spécieux à ses détracteurs, biologistes de Café de la Gare : « s'il s'en tue sur les routes, c'est qu'il est surabondant ».

D'HIER

Contes médiévaux



Le Roman de Renard

Recueil de récits médiévaux français des XII et XIII^e siècles dont les héros sont des animaux agissant comme des humains.

Cette représentation de la société du Moyen Age était un moyen pour le clergé de rendre antipathiques certaines espèces sauvages (tels l'ours et le renard)... tout en mettant en avant des valeurs associées à des espèces « nobles » (ex: le lion) sans lien avec la tradition orale.

À AUJOURD'HUI



Long métrage français de Luc JACQUET, pour enfants et adultes sorti au cinéma en décembre 2007

Synopsis : Un matin d'automne, au détour d'un chemin, une petite fille aperçoit un renard. Fascinée au point d'oublier toute peur, elle ose s'approcher. Pour un instant, les barrières qui séparent l'enfant et l'animal s'effacent. C'est le début de la plus étonnante et de la plus fabuleuse des amitiés. Grâce au renard, la petite fille va découvrir une nature secrète et sauvage. Commence alors une aventure qui changera sa vie, sa vision et la nôtre...



*

L'EXCEPTION

Vernis, les renards de 29 communes du plateau de Nozeroy (39). Considérés comme auxiliaires dans la lutte contre le campagnol terrestre, ils ne sont plus classés nuisibles, donc plus piégés. Cela n'empêche pas que les stocks de bromadiolone (pourtant officiellement interdite) soient toujours utilisables jusqu'à épuisement des stocks, ni que le renard soit toujours abondamment détruit durant la saison de chasse, car bien que n'étant plus nuisible, il n'en reste pas moins réglementairement gibier. N'évoluons pas trop vite quand même !

En Franche-Comté, la bromadiolone a tué 800 animaux sauvages en hiver 98/99, victimes collatérales de ce mode de lutte chimique.



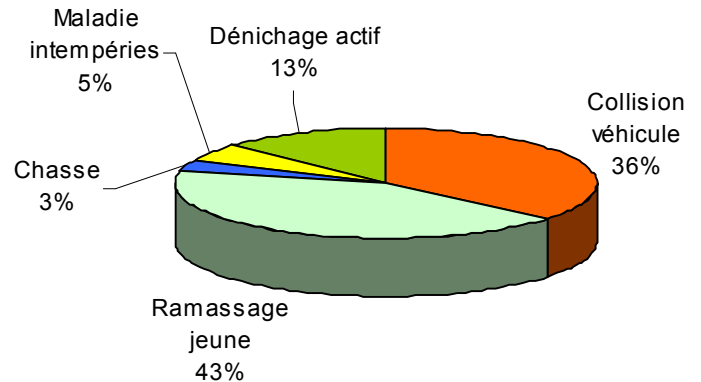
DOSSIER 1

ACCUEILS DE RENARDS AU CENTRE

Parmi tous les mammifères sauvages recueillis par ATHÉNAS, le renard ne représente qu'un petit nombre, 5 renards par an en moyenne (2,5%). Ce sont principalement des jeunes victimes du

sont admis temporairement au Centre. Durant le printemps et l'été 2010, cela a été le cas pour 10 renardeaux. L'un d'eux était le seul rescapé d'un écobuage, l'incendie du roncier qui servait d'abri et de camouflage à son terrier.

Causes de recueil



« syndrome du Bon Samaritain » : renardeaux de 4 à 6 semaines, curieux et n'ayant pas encore d'inhibition vis-à-vis de l'espèce humaine, ils sont dénués de méfiance,



et leur « ingénuité » leur vaut d'être ramassés par des personnes bien intentionnées, mais mal documentées qui les croient abandonnés. Dans la majorité des cas, il est bien entendu préconisé de les replacer sur leur site d'origine, car ils ne sont jamais à plus de 50m du terrier. Toutefois cela n'est pas toujours possible (lieu précis oublié, ou trop antropisé), et dans ce cas, les jeunes

Il arrive également que soient recueillis des renards adultes victimes de la route. Le plus souvent les chances de relâcher de ces individus polytraumatisés sont très faibles (1/3) en raison de la



gravité des blessures. Le seul fait qu'ils ne puissent se dissimuler hors de vue témoigne en général d'atteintes sévères. Le taux de relâcher des renardeaux est en revanche optimal, si certaines conditions sont remplies :

- il faut connaître un ou plusieurs terriers occupés par une renarde ayant des jeunes approximativement du même âge.
- les jeunes à réinjecter doivent être âgés de plus de 6 semaines et de moins de 10 semaines.
- l'opération doit se faire le plus discrètement possible pour ne pas générer de dérangement susceptible de provoquer l'abandon du terrier, ni attirer l'attention de maniaques de la gâchette.

Si ces conditions sont remplies, cela peut donner lieu à de belles émotions (voir témoignages page suivante).

Que faire si vous trouvez un renardeau ?

A priori, laissez-le sur place. Si vous devez le replacer à couvert ou si la mort de la mère est avérée, ne le manipulez jamais à mains nues (crops très pointus + risque sanitaire)

Que faire si vous trouvez un renard adulte blessé ?

Évitez de le manipuler. Si vous n'avez pas d'autres possibilités, utilisez des protections (gants épais et couverture). Placez-le alors dans une caisse solide (type caisse à chien) Dans tous les cas, contactez-nous au plus vite et avant toute intervention.

Relâcher de renards : la position du Ministère

« Si formellement, l'article R.427-26 soumet à autorisation préfectorale le lâcher en milieu naturel de spécimens d'espèces nuisibles, l'esprit de cette disposition réglementaire est bien d'empêcher que soient introduits des sangliers ou des lapins, notamment, dans les zones subissant déjà des dommages du fait de ces espèces. Le rédacteur de l'article R 427-26 ne visait évidemment pas les pies, corneilles ou mustélidés relâchés dans la nature après avoir bénéficié de soins au sein d'un Centre.

Dans ce contexte, la lecture de R. 427-26 doit être plus pratique que juridique, et il convient de considérer qu'il n'y a pas d'obstacle réglementaire au relâcher par les Centres de soins.

Pour s'en persuader, il suffit d'ailleurs de constater que l'arrêté du 11/09/1992 relatif aux règles de fonctionnement des Centres cite par exemple dans ses annexes la belette qui appartient bien aux espèces susceptibles d'être classées nuisibles (ce qui sous-entend que cette espèce peut bien faire l'objet de soins en vue de son relâcher). »

S'il n'apparaît donc pas y avoir réellement d'obstacle réglementaire au relâcher, cela ne répond pas à la seconde question de l'opportunité de consacrer des moyens à des animaux qui risquent par ailleurs d'être détruits après le relâcher. »





Témoignages :

3 photographes animaliers bourguignons au secours de 5 renardeaux

Voici l'histoire de ce sauvetage réalisé par Guillaume, Julien et Raphaël, tous photographes animaliers et naturalistes, membres de l'association Bourgogne Photo Nature.

« C'est en découvrant une renarde sans vie au bord d'une route à proximité d'Is-sur-Tille (21), puis la présence de renardeaux dans son hangar, que le propriétaire nous a contactés pour agir en faveur de ces petits orphelins. Après avoir pris contact avec Serge MONTAGNON, (correspondant du Centre ATHÉNAS), pour quelques conseils, nous essayons pendant 3 jours de les capturer. Jean-Claude GAUDIOT, correspondant local ATHÉNAS, viendra sur les lieux pour nous donner un coup de main. Mais ces petits renardeaux sont bien malins et la configuration des lieux ne nous permet pas d'aller les chercher directement sous le container.



Pendant ces 3 premiers jours, nous nous contenterons de les surveiller, mais surtout de leur apporter de la nourriture et de l'eau. Un agriculteur voisin nous prêtera une cage-piège qui se révélera très efficace. Nous nous relayons pendant 3 jours pour relever le piège, puis mettre les renardeaux capturés dans une caisse à chat. Après 6 jours au chevet des 5 renardeaux, nous les remettons au Centre ATHÉNAS, puis après quelques jours de soins ils seront remis en liberté dans différents terriers



occupés par des renardes et leur portée. En tant que photographes animaliers, nous ne nous contentons pas de photographier les animaux, mais à chaque fois que cela est nécessaire, nous veillons au mieux à leur bien-être et à leur quiétude. »

Récit de Raphaël JOURDAN

Réinsertion de renardeaux dans des terriers d'adoption

« Pour moi, tout a commencé par un email de Serge MONTAGNON me signalant que plusieurs renardeaux étaient arrivés au Centre et qu'il fallait leur trouver des familles d'accueil. Ayant la chance de connaître l'emplacement de plusieurs terriers de renard, je suis allé régulièrement observé pour m'assurer de la présence d'une famille. Après plusieurs jours, j'ai pu repérer deux terriers occupés. J'ai alors immédiatement prévenu Serge, qui le soir même m'a remis quatre renardeaux.

Dès les premières lueurs du lendemain, j'ai déposé deux renardeaux dans chacun des terriers avec quelques morceaux de viande. Au premier terrier, les deux petits ont tout de suite trouvé l'entrée, visiblement plus à l'aise que dans le carton. Malheureusement, en me relevant, j'ai aperçu la mère cachée dans un buisson et qui semblait très inquiète.

Pour le deuxième terrier, les renardeaux se sont montrés plus timides, ne voulant pas sortir du carton, ni entrer dans le terrier. J'ai dû les attraper par la peau du dos et les pousser jusque l'entrée du terrier.

Deux jours plus tard, je suis retourné au premier terrier. J'ai revu les deux renardeaux orphelins, que j'ai nourris en leur lançant quelques morceaux de viande : n'étant pas certain que l'adoption avait fonctionné, j'ai souhaité leur apporter un peu de nourriture. Mais par la suite, je ne reverrai plus aucun signe de vie dans ce terrier. Je pense que toute la famille a déménagé, et j'imagine que les deux renardeaux ont été adoptés, puisqu'ils ont eux aussi disparu. Je sais où la renarde a emmené toute sa famille, mais j'ai choisi de ne pas y aller : je les ai déjà bien trop dérangés.

Après le déménagement du premier terrier, je n'ai pas pris le risque de déranger le deuxième terrier. Je n'y suis retourné que plusieurs semaines plus tard. C'est alors que j'ai aperçu trois renardeaux en train de faire la sieste au soleil, allongés les uns sur les autres. Quand ils se sont redressés, j'ai reconnu les deux renardeaux que j'avais déposés plusieurs jours auparavant. Sans aucun doute, ils ont été adoptés. »

Récit de Fabien GRÉBAN





BUSARD CENDRÉ

2010, l'embellie

*Après plusieurs années consécutives de destructions volontaires et d'aléas divers ayant lourdement pesé sur sa reproduction, le busard cendré a connu en 2010 une année de grâce. Un nombre de jeunes à l'envol sans précédent depuis plusieurs décennies récompense les efforts déployés à partir de 2002. Mais la vigilance reste de mise, car l'espèce est toujours sur la sellette, dans le club pas si restreint des 19 espèces en danger d'extinction au niveau régional *.*

UN PLAN D'URGENCE

La situation extrême de 2009 (3 nids détruits volontairement, soit un tiers des jeunes) a incité les services de l'Etat à anticiper une crise potentielle. Il a été convenu entre ces derniers et Athénas d'un plan d'urgence visant essentiellement à prévenir d'éventuelles destructions volontaires et comportant 3 axes :

- **campagne de sensibilisation en direction des habitants du Finage.** Un document a été adressé à l'ensemble des foyers de la zone concernée (2700 envois). Il s'agissait d'une feuille A4 présentant de manière succincte l'espèce, mais insistant surtout sur sa fragilité et sur le fait qu'il caractérise les paysages qu'il occupe. Le but était tout à la fois de rétablir la vérité sur l'espèce, souvent perçue à tort comme abondante et parfois décrite comme prédatrice sanguinaire de gibier, mais également de susciter des relais locaux et des vocations de protecteurs. Ce double objectif a été atteint, puisque nous avons eu de nombreux retours positifs et commentaires des habitants de la zone concernée (certains se proposant de relayer l'information), et plusieurs sont même devenus des participants actifs aux opérations de protection. L'Etat a par ailleurs communiqué directement sur l'espèce et le dispositif (communiqué de presse).
- **coordination des services** (ONCFS, Gendarmerie, ONEMA) par la MIPN pour les opérations de surveillance et de dissuasion. Les missions prioritaires étaient définies au fur et à mesure de l'avancement de la campagne de reproduction grâce aux informations que nous faisons parvenir à la MIPN, ce qui permettait d'optimiser les moyens humains disponibles en fonction des autres impératifs des services.
- **dispositif de télésurveillance furtif** : mis en place dans le but de prendre sur le fait et d'identifier les auteurs de destructions, il ne sera pas dévoilé ici afin de garder tout son potentiel. En effet, même si aucune destruction n'est à déplorer en 2010, il n'est pas exclu que des tentatives aient lieu ultérieurement.

DÉBUT D'ANNÉE PROMETTEUR

Les premières prospections, menées entre le 20 avril et le 5 mai, ont permis de dénombrier 16 couples, dont 15 dans les zones habituelles du Finage (Nord Jura),

* Liste rouge des Mammifères, Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté (PAUL 2008, LPO FC)

et, bonne surprise, un couple dans la vallée de la Loue, en amont de Mont-sous-Vaudrey. Après 2009, qui avait vu les populations de campagnol des champs à un niveau très bas (année en creux), 2010 s'annonçait comme une année de transition avec une remontée des effectifs du rongeur qui devrait connaître son pic en 2011.

Enfin, parmi les premiers retours d'adultes et notamment parmi les couples en cours de cantonnement, plusieurs



Mâle sur son perchoir, un jalon de gazoduc

oiseaux marqués les années précédentes ont pu être observés (voir encadré p.10).

SUIVI DE LA REPRODUCTION

Les 16 couples en cours d'installation n'ont profité que brièvement de conditions météorologiques clémentes, car dès le 10 mai, un temps relativement pluvieux et froid s'est installé jusqu'en début juin. Ceci a provoqué l'installation et la ponte différée de plusieurs couples (+ 3 à 10 jours pour la moitié d'entre eux par rapport au 10 mai, date moyenne de ponte du premier œuf). Ce retard est essentiellement lié au manque de ressource alimentaire (coup de frein dans la reproduction du campagnol). Ainsi, comme en 2009, les ravitaillements de la femelle au nid par le mâle étaient tardifs et les proies plus diversifiées (lézards des souches et jeunes passereaux –alouettes des champs et bergeronnettes-plus fréquents).

L'un des couples tardifs, installé très près d'un chemin à proximité d'une parcelle d'essais, a ainsi subi de nombreux dérangements du fait de sa situation, et de ce fait, a abandonné son nid malgré la ponte d'un premier œuf. La femelle d'un autre couple en cours d'installation a quant à elle été victime de prédation. Trouvée par des promeneurs au bord du Doubs, elle a été identifiée grâce à ses mar-



ques (voir encadré p.10). Deux couples ont vu leur nid prédaté, l'un par des busards des roseaux (observation directe par les surveillants), et l'autre par un renard. Enfin, un autre couple a abandonné son site avant la ponte, durant la période d'intempéries.

Finalement, seulement 11 couples ont pu poursuivre leur reproduction. Le rétablissement d'une météo plus clémente bien qu'encore humide à partir de début juin a eu pour conséquence une plus grande abondance de proies (rongeurs et orthoptères), et a permis à tous les couples de mener à bien l'élevage de leurs jeunes, avec une plus grande réussite pour les plus tardifs.

PROTECTION DES NICHÉES

La quasi-totalité des nichées a du faire l'objet d'une protection. En effet, les plus précoces des couples s'étaient installés dans des cultures elles aussi précoces (orge d'hiver, et pour la première fois dans le Finage, colza), et les plus tardifs en reproduction avaient produit des nichées dont les dates d'envol prévisibles étaient postérieures à celle des moissons. 10 nids sur 11 ont ainsi été placés en « cage-traineau ». Ce dispositif est un carré grillagé d'1m sur 1, doté d'un fond lui aussi grillagé. Le nid peut ainsi, en cas de besoin être déplacé s'il est nécessaire de le transférer dans une autre parcelle. La

sente dans le colza, quant à elle, a du être protégée très en amont de la récolte, dans le but d'éviter la rupture des cosses de colza mures à notre passage. Par ailleurs, cette végétation très dense et haute aurait pu constituer un piège lors des moissons pour des jeunes tout juste volants et peu entraînés, ce qui plaiderait également pour

Chacune des interventions est menée avec d'extrêmes précautions, de façon à ne pas laisser de voies pour les prédateurs : tiges des végétaux écartées pour ménager un passage, puis remises en place, avec pose de répulsif pour masquer l'odeur humaine. Le grillage des cages est replié à une hauteur légèrement inférieure à celle de la végétation afin de ne pas attirer l'attention de personnes mal intentionnées ou trop curieuses et ne pas effrayer la femelle en modifiant de manière trop radicale l'environnement du nid. Après la moisson, le nid isolé peut le cas échéant être « habillé » avec une canisse afin d'être rendu moins visible à distance.



Déplacement d'une cage-traineau d'un champ d'orge vers une parcelle de blé

cage traineau présente également l'avantage de permettre le déplacement du nid durant la moisson

C'est ce qui a été fait dans quatre cas, avec l'accord des exploitants. Des translations successives de 2 à 30m ont été réalisées pour passer deux d'entre eux d'une parcelle d'orge (moissonnée aux environs du 25 juin) à une parcelle de blé (moissonnée le 15 juillet), et pour éloigner les deux autres d'un chemin, le déplacement total pouvant atteindre 100 voire 150m. La nichée pré-

une intervention précoce, dès le 19 juin.

L'ensemble des autres interventions s'est déroulé entre 7 et le 19 juin, dans les parcelles de blé.

Une seule des nichées (2 jeunes) s'est envolée sans qu'une intervention soit nécessaire. Pour les 10 autres, la date des moissons coïncidant plus ou moins avec la date d'envol, la protection a permis d'éviter la dispersion des jeunes sous le couvert au moment du passage de la machine. Dans 4 cas, les jeunes étant subvolants ont été capturés et mis en sécurité pendant le passage de la moissonneuse batteuse avant d'être replacés dans le nid. Toutefois, l'un deux déjà volant et caché hors du nid n'a pu être attrapé à temps et est passé dans la machine.



Inhabituel, un nid dans le colza



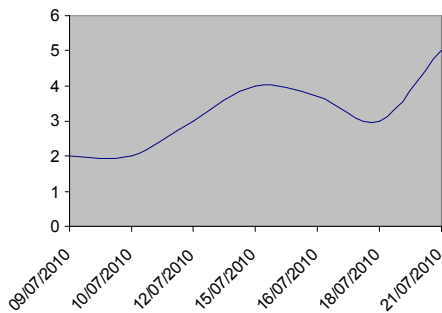
Jeunes de 35 à 40 jours, tout juste volants, attendant perchés sur le grillage un nourrissage par les adultes.



RÉSULTATS

Au final sur 38 jeunes produits par ces 11 couples, 36 se sont envolés. Cinq des nids seulement ont été très exposés (nid isolé dans un champ moissonné), mais durant un laps de temps très bref pour 3 d'entre eux (2 jours avant l'envol du dernier jeune), ce qui a permis d'organiser la surveillance en fonction de la sensibilité de chaque site. Aucune destruction volontaire n'est à déplorer, mais il faut également prendre en compte le retard pris dans les moissons en raison des précipitations de début juillet. En effet, les années précédentes, certains nids restaient exposés durant presque une semaine. Toutefois, compte tenu du fait que les destructions étaient le plus souvent opérées dans les

Moyenne jeunes par nichée/date d'envol



tous premiers jours suivant les moissons, et concernaient le plus souvent des nids proches des chemins et/ou des routes, il est probable que la conjugaison des moyens a été payante (sensibilisation, éloignement des nids des lieux de passage et surveillance dans la période critique).

Cette année est la meilleure en termes d'envol de jeunes depuis que la surveillance a repris en 2002, et vraisemblablement depuis les années 70, époque à laquelle seulement une infime partie des nids faisait l'objet d'une surveillance ponctuelle, et où une majorité de jeunes était victime du machinisme.

Toutefois, la protection du busard cendré passe par le maintien des couples reproducteurs, et un plus grand nombre de jeunes à l'envol ne doit pas masquer le fait que le nombre de couples reproducteurs avec réussite (avec jeunes à l'envol) stagne et est même inférieur à celui des années 2004 et 2005, à n'en pas douter, en raison des échecs répétés (destructions volontaires ou non) qui provoquent l'abandon définitif du site. Hors Jura, un seul couple s'est installé en Haute-Saône et a connu un échec de reproduction (probable

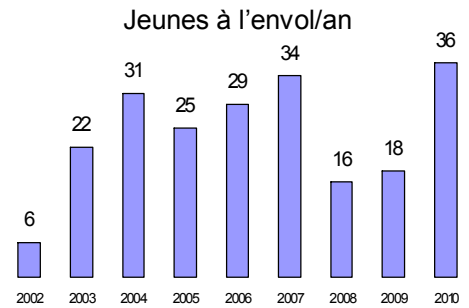
prédation). La population franc-comtoise reste donc extrêmement fragile et il importe donc de poursuivre l'effort de protection ■

La campagne de protection du busard cendré est soutenue depuis 2002 par l'État (DREAL), le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Jura.

Remerciements aux exploitants pour leur implication et leur compréhension : Philippe AUBIN, Laurent BAILLY, Sylvain BAILLY, Philippe BARDOUX, Dominique BESANÇON, Jean-Marie BOUGAUD, Christophe CLAIROTTE, Pascal FRAICHARD, Henri MOUGEOT, Pierre MOREAU, François PARIS, Claude PETITGUYOT, Jean-Louis POIFFAUT, ainsi qu'aux services de l'Etat (DDT, ONCFS, ONEMA, Gendarmerie).

Coordination : Gilles MOYNE et Cathy POIMBOEUF.

Surveillants : Amélie LE CALONEC, Marion PELLEN et Clément WAGNON (stagiaires BTS), Chantal et Christian CHOPARD, Carole COPPEE, Chantal DUCOURTIEUX, Jean-Marc GOBEROT, Pascaline LEUBA, Jean-Philippe PAUL, Emmanuel ROUSSEAU, Fabrice SALIGNY (locaux motivés).

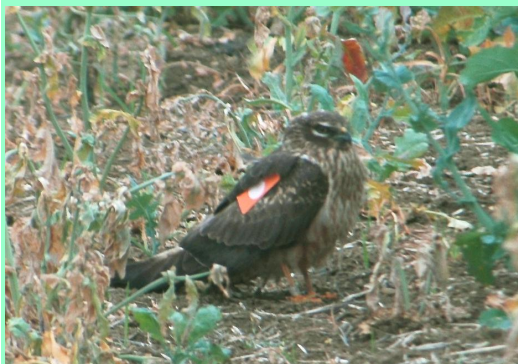


MARQUAGE ALAIRE ET RELECTURES DE MARQUES

Piloté par le CNRS de Chizé et le CEBC, le programme national de marquage alaire des jeunes busards cendrés, démarré en 2007 à titre expérimental, puis conduit en 2008 et 2009 a connu son dernier épisode en 2010, puisque quelques marques restaient à écouler. Sur Bourgogne-Franche-Comté, les 4 départements concernés se sont partagé 64 marques. Ce sont donc 16 jeunes busards qui ont été marqués cette année en Franche-Comté. Les 4 générations comtoises totalisent 118 jeunes marqués, en incluant les 17 jeunes issus des œufs de Haute-Loire et relâchés dans le Jura depuis le Centre, et les 4 jeunes marqués en Haute-Saône en 2007. Déjà en 2009, une femelle marquée dans le Jura en 2007 s'était reproduite en Bourgogne.

2010 a été riche en relectures :

- une femelle marquée en Saône-et-Loire en 2007 a donné 4 jeunes à-Mont sous-Vaudrey (vallée de la Loue-39)



- un couple marqué en 2007 (mâle jeune unique d'une nichée de Chemin-39- et femelle 3ème d'une nichée de 4 à St Aubin-39) a tenté une reproduction mais la femelle a été victime de prédation durant la période d'intempéries de mai.

- une femelle (œuf éclos au Centre) émancipée à partir d'un nid artificiel en 2007 a été vue à St Georges de Rex (79), en mai 2010 sans preuve de reproduction

- un mâle marqué à Champlitte (70) en 2007 a été « relu » à Mons (16) en mai 2010, reproducteur probable.

Dans le Finage, au total 10 relectures de marques ont été réalisées, concernant des oiseaux locaux (71 et 39) et des individus marqués dans d'autres régions (retours de données en attente). Les oiseaux marqués dans le Jura ne représentant que 2% du total des oiseaux marqués au niveau national.

En cas d'observation d'un busard cendré marqué, renseignez le site www.busards.com





DÉNICHAGE ILLÉGAL DE CIGOGNES BLANCHES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

A Offemont (90), un couple de cigognes blanches installé depuis le printemps 2010 sur un poteau électrique avait élevé presque jusqu'à son terme une nichée de 2 cigogneaux. Bien entendu, les associations locales et régionales (LPO, ATHÉNAS, CPE), très tôt alertées, avaient à juste titre conclu à l'absence de danger immédiat pour les adultes et les jeunes (armement à ponts isolés, absence de conducteurs en hauteur). Il avait donc été convenu d'observer le développement des jeunes et de ne pas solliciter d'ERDF la mise en place de protections. Il avait été prévu de détruire le nid après le départ des jeunes, pour inciter les adultes à nicher sur un site aménagé à quelques centaines de mètres du nid d'origine.

Mais alors que les jeunes étaient à quelques jours de l'envol, un camion-nacelle arrive sur le site, et sous le regard incrédule des riverains, des « opérateurs » dénichent les cigogneaux et disparaissent.

Après enquête, il s'avère qu'ERDF et APRECIAL (Association émanant du Conseil Général du Haut-Rhin) ont, de leur propre initiative procédé à ce dénichage pour lequel un fonctionnaire malavisé de la DDT90 a fourni une autorisation illégale. En effet, s'il est établi qu'elles sont indispensables (ce qui n'était pas le cas ici), de telles opérations doivent faire l'objet d'une dérogation du Ministère de l'Ecologie après avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), et faire l'objet de mesures compensatoires. *Dans ce cas, la procédure n'a pas été respectée, et ni la DREAL, ni l'ONCFS, ni les associations régionales n'ont été consultés.*

Si près de l'envol des jeunes, d'autres solutions plus respectueuses de la faune sauvage auraient pu être privilégiées pour sécuriser la ligne. L'une de ces alternatives consiste à équiper les poteaux de manchons en plastique qui neutralisent les conducteurs sur environ 1m de part et d'autre des armements, et les rendent ainsi inoffensifs. Dès lors qu'une intervention était décidée, pourquoi cette option n'a-t-elle pas été retenue, alors qu'elle aurait permis le maintien des jeunes jusqu'à l'envol, ce qui n'était plus qu'une question de quelques jours, quitte à déplacer le nid ensuite ? Si aucune autre solution ne pouvait être trouvée suite à échange entre ERDF et les associations locales, les cigogneaux auraient dus être pris en charge par ATHÉNAS (comme la réglementation en fait obligation : transfert dans les meilleurs délais vers le Centre habilité géographiquement compétent), pour que le retour à la vie sauvage des oiseaux se fasse dans les meilleures conditions possibles.

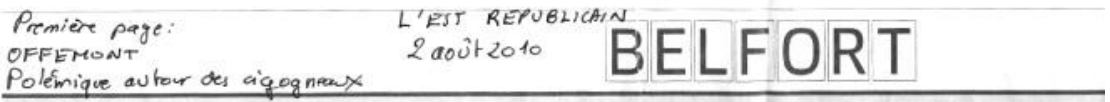
Actuellement, la détention de ces cigogneaux ayant été entourée d'une grande opacité, il semble qu'ils n'aient toujours pas été remis en liberté. Mais quoi qu'il en soit, *le mode de relâcher choisi par l'APRECIAL n'est pas adapté et il est de nature à hypothéquer l'avenir de ces cigogneaux (enfermement en volière, puis parachutage dans un site sans qu'il y ait eu de processus d'émancipation, de découverte du milieu environnant, de pratique du vol à voile). La LPO FC et ATHÉNAS pensent qu'il est urgent de déplacer les cigogneaux vers le Centre de soins compétent en Franche-Comté, plutôt que d'aller au clash hautement probable avec un lâcher-spectacle, qui sera sûrement scénarisé comme un sauvetage, mais ne prendra pas en compte l'écologie de ces oiseaux.*

Plainte a été déposée, et un recours intenté devant le Tribunal Administratif pour décision illégale de la DDT90. En tout état de cause, ceci incite les associations à faire preuve d'une extrême vigilance dans le partenariat à venir avec ERDF.

En effet, une telle opération, illégale, injustifiée et décidée de manière unilatérale, ne devra en aucun cas se produire à nouveau, faute de quoi la convention (qui reste à signer) serait immédiatement dénoncée.

Les règles de base concernant les espèces sauvages s'adressent à tous. Leur transport et leur détention sont interdits par la loi, sauf par les agents de l'ONCFS ou les organismes habilités.

En italique : extraits du communiqué commun LPO/ATHÉNAS



Environnement La LPO constate des irrégularités dans le déplacement de cigogneaux

ERDF critiquée à Offemont

AU MOIS DE JUIN, la commune d'Offemont prévient Electricité réseau distribution de France (ERDF) de l'installation d'un couple de cigognes sur un pylône électrique d'une ligne 20.000 volts. Sans qu'on en comprenne la raison, ERDF a attendu la naissance de cigogneaux pour intervenir près du stade. Elle a indiqué avoir recueilli le témoignage d'un riverain qui affirmait avoir vu des arcs électriques au bout des ailes des cigognes. D'autres riverains ont déploré l'enlèvement sans ménagement des oiseaux. Ceux-ci ont été confiés à l'Aprécial. Cette association a placé les cigogneaux dans un enclos sécurisé pour qu'ils apprennent à voler. Ce « sauvetage » est aujourd'hui critiqué par la Ligue de protection des oiseaux. Elle tient à rappeler quelques règles concernant la faune sauvage en danger ou blessée.



■ Les cigognes d'Offemont faisaient le bonheur de riverains et de passants. Photo Pascal CHEVILLON

une des missions est la connaissance des oiseaux », explique-t-elle dans un communiqué. « Concernant les dangers de la nidification des cigognes à Offemont, à aucun moment la LPO ou Athé-

nas, le centre de soin pour la faune sauvage, n'ont été consultés. Peu de temps avant l'envol, il est probable que d'autres solutions auraient pu être trouvées, plus respectueuses

de la faune sauvage. » Et la LPO de continuer : « Par exemple, ERDF a déjà équipé des poteaux de manchons en plastique qui neutralisent les conducteurs sur environ un mètre de part et d'autre des

armements, et les rendent inoffensifs. Dès lors qu'une intervention était décidée, pourquoi cette option n'a pas été retenue. Elle aurait permis le maintien des jeunes jusqu'à leur envol. De plus, la LPO a constaté plusieurs irrégularités dans cette opération. Dans ce genre de situation, un arrêté préfectoral doit être pris, le transport des espèces sauvages doit être réalisé par des agents de l'ONCFS. Or ceux-ci n'ont pas été contactés. Et si aucune solution ne pouvait être trouvée, les cigogneaux devaient être pris en charge par Athénas. Cette association dispose du personnel compétent offrant toutes les garanties pour un retour à la vie sauvage des oiseaux ». Quant à la manière de relâcher les cigogneaux choisie par l'Aprécial, « elle n'est pas adaptée et est de nature à hypothéquer l'avenir de ces cigogneaux », selon la LPO. La LPO et Athénas pensent qu'il est urgent de déplacer les cigogneaux vers un centre de soins en Franche-Comté.

CHATS FORESTIERS : 2010 annus horribilis

Piégeage et mutilation

Découvert au Louverot (39) le 2 avril par un de nos adhérents, un premier cadavre, queue coupée et tête constellée d'impacts, a aussitôt été signalé à l'ONCFS et a fait l'objet d'une radio. Celle-ci a révélé dans la tête la présence de 102 plombs, résultat d'un tir à bout portant qui a fait immédiatement soupçonner un piégeage. L'ONCFS a mené l'enquête avec doigté et rapidement orienté ses soupçons vers le préposé au piégeage des ragondins aux alentours du lagunage de la commune du Louverot. Alors qu'ils effectuaient une visite aux fins de recherche d'indices aux alentours des cages- pièges, les agents de l'ONCFS ont découvert un second cadavre présentant les mêmes blessures et mutilations. Une perquisition au domicile du suspect a aussitôt été diligentée, et le présumé coupable a reconnu les faits de piégeage et destruction, qu'il aurait



déclaré avoir perpétrés avec l'accord du maire de la commune qu'il avait avisé. Triste bond en arrière de 34 ans, triste perspective pour nos enfants de voir le patrimoine naturel détruit par bêtise, obscurantisme et mépris d'une réglementation sensée protéger des espèces en régression, et pour le respect de laquelle les édiles se devraient de se montrer exemplaires. Triste trophée que cet appendice caudal coupé comme témoignage honteux de la destruction d'un des derniers vestiges de nature sauvage. Le chat forestier est menacé par les collisions routières, le braconnage et l'hybridation avec des chats domestiques incontrôlés par leurs propriétaires irresponsables. La Franche-Comté et l'Est de la France, seules zones où l'on peut le trouver, ont une responsabilité particulière dans sa protection. Spécialisé dans la réhabilitation des félidés, ATHÉNAS, qui a soigné et relâché plus de 25 chats forestiers en 20 ans, a d'ores et déjà déposé plainte et se constituera partie civile.

Tir à vue

Aux Alliés (25), l'ennemi des chats sauvages interpellé, c'était le garde-chasse ! Il voulait aussi tuer tous les chats ou chiens en divagation. A l'aide d'un pistolet 22 long rifle muni d'une lunette et d'un silencieux - dispositif interdit par la loi - un garde-chasse particulier de la société de chasse de la commune des Alliés (25) a été interpellé en mars 2010 pour avoir tué une espèce protégée, en l'occurrence un chat forestier (*Felis sylvestris*) dont le cadavre transpercé par une balle de petit calibre avait été découvert par des agents techniques de l'ONCFS qui se livraient à une surveillance des lieux.

L'intéressé a reconnu les faits, après avoir été identifié par les agents de l'ONCFS, grâce aux indices relevés sur le terrain qui ont conduit ceux-ci directement au domicile de ce garde-chasse « très particulier » de la société de chasse locale. Le contrevenant a déclaré qu'il voulait tuer tous les chats et les chiens divaguant.

La CPEPESC (ainsi qu'ATHÉNAS) a porté plainte pour que des poursuites soient engagées contre des faits aussi détestables et qui ne sont certainement pas les premiers. Elle félicite le professionnalisme des agents du service départemental de garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Doubs (ONCFS) pour avoir mis fin aux agissements de ce sinistre personnage : de par la loi, la fonction de garde-chasse implique aussi la protection des espèces protégées.

Face à cette atteinte inacceptable aux textes relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, la CPEPESC a adressé en mai dernier un courrier au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (agrée au titre de la protection de la nature par le Ministère en charge de l'Écologie) pour lui demander si cette fédération avait « *déposé plainte et décidé de se constituer partie civile dans cette affaire, afin de veiller à ce que de tels comportements soient sanctionnés de manière effective, en obtenant réparation du grave préjudice causé par de tels agissements aux intérêts que votre fédération s'est officiellement donnée pour mission de défendre* ».

La CPEPESC n'a jusqu'alors reçu aucune réponse à son courrier ...

C'est la troisième affaire de garde-chasse particulier - et donc agréé - destructeur d'espèces protégées dont a connaissance la CPEPESC depuis ces dernières années en Franche-Comté. Ces dérives graves commencent à faire tache et à susciter des questions. Le dossier est maintenant bien ouvert ...





-cdotes/potins/anecdotes/potins/ane-

CHEVÊCHES KAMIKAZES

Parmi les jeunes chevêches recueillies en - relativement - grand nombre ce printemps (18), deux étaient de provenances différentes (Saône-et-Loire et Côte d'Or), mais toutes deux âgées d'un jour, chacune étant tombée du nid le jour de l'éclosion à peine recouverte de son premier duvet. Ces oisillons de tout juste 10g ont été doublement chanceux :

Ici à l'âge de 13 jours, un poids de 94 g



survécu à une chute de plusieurs mètres et ont été découverts avant qu'un chat ne passe à proximité.

Placées en éleveuse, elles y ont grandi durant les 10 premiers jours (jusqu'à la pousse du second duvet) avant de rejoindre d'autres jeunes plus âgés. Elles ont été relâchées dans le courant de l'été

après entraînement sur proies vivantes.

En effet, les chevêches habituellement découvertes déjà semi-volantes à un âge trop avancé pour être émancipées au taquet sont conservées quelque temps en volière et mise en présence de rongeurs avant d'être relâchées dans des sites favorables où l'espèce est déjà présente. De nature sédentaire, la jeune chevêche ne se lance pas dans un long périple lors de la dispersion et reste en général à quelques kilomètres à peine de son site de naissance.

Une brochette de candidats au relâcher, âgés de 30 à 45 jours



INSOLITE

Splendide coquard pour ce milan noir adulte qui a été une des victimes collatérales de « l'Orage de grêle » de Montbéliard survenu le 9 juin dernier. Trouvée le 11, recueillie au Centre le 12, cette femelle a pu être relâchée le 28 juin lors des Portes Ouvertes, après que les différents symptômes liés à son traumatisme crânien (troubles de l'équilibre) eurent disparu et qu'elle eut pu refaire ses muscles en volière.



MARTINETS NOIRS

Cet été, un nouveau sommet a été atteint dans l'accueil de martinets noirs : 107 individus au total, dont 89 jeunes. Pour ces derniers, leur effectif détenu simultanément au Centre a atteint les 51 individus, ce qui a représenté plus de 4h de travail quotidien.

Espèce rupestre (nicheur de falaise), le martinet noir s'est adapté à l'habitat humain et niche sur les « sablières » (sommets de mur, sous les toits) et dans les joints des vieux édifices, mais également des meubles plus récents. Arrivé sous nos latitudes début mai, il repart en général aux environs du 20 juillet, après l'envol des jeunes. Ceux-ci chutent parfois des bâtiments, en raison du manque soit d'aspérités, soit de fraîcheur en période de fortes chaleurs. Cette année, la reproduction a été légèrement différée en raison des intempéries de début mai. Ainsi, l'afflux habituel de jeunes non volants s'est produit entre le 10 et le 15 juillet, soit avec 15 jours de décalage, le pic se situant d'ordinaire en moyenne entre le 25 juin et le 1^{er} juillet.

Nécessairement plus tardifs, sinon plus étalés, les départs en migration ont permis - du moins l'espérons - nous - aux derniers jeunes relâchés en août de se joindre à des congénères pour le grand voyage.



Une grande disparité de tailles témoigne d'importants décalages entre les dates des différentes pontes

EN BREF

- La tournée des grands-ducs se fait désormais en Saône-et-Loire : 3 individus récupérés dans le Val de Saône depuis ce printemps, 1 relâché, 1 relâchable.

- 55 jeunes hérissons admis au Centre entre les mois de mai et septembre, orphelins ou victimes de la tondeuse et de la route.

- Jeunes maladroits ou printemps venteux ? 7 des 31 jeunes écureuils entrés au Centre cet été étaient blessés suite à une chute depuis leur arbre : saignement des narines, incisives cassées, traumatismes crâniens, la plupart d'entre eux ont malgré tout pu repartir.

- Chasse : trois oiseaux victimes d'actes de braconnage sont actuellement en traitement : une buse variable et un hibou des marais (origine Saône-et-Loire), deux faucons crécerelles (Doubs et Haute-Saône).

- Un flamant rose sauvé...de la noyade à Chalon sur Saône (71). L'élégant échassier, un jeune de l'année au comportement étrangement familier, ne porte aucune marque distinctive. Détention illégale ?



Une première européenne au Centre : Incubation, élevage et relâcher de jeunes râles de genêts sauvés de la fauche

La destruction d'un nid de râle des genêts lors de la fauche tardive d'une zone humide a amené l'AOMSL (Association Ornithologique et Mammalogique de Saône et Loire) et le Conservatoire des Sites Bourguignons à prélever les œufs rescapés et à les acheminer rapidement au Centre.

« L'âge de la ponte » a été estimé à 9 jours en fonction

L'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Saône et du Doubs) a permis la contractualisation avec des agriculteurs de 131 ha de fauche tardive sur Varennes le Grand (prairies humides du Val de Saône) et organise depuis plusieurs années le suivi, en liaison avec le Conservatoire des Sites Bourguignons et l'AOMSL. C'est dans le cadre d'une de ces opérations de suivi de fauche tardive que le nid accueillant cette ponte (tardive elle aussi) a été détruit.

du stade de croissance des embryons issus des œufs cassés. La durée de l'incubation chez le râle des genêts étant de 18/19 jours, il restait donc environ 10 jours avant éclosion. Immédiatement placés en incubateur, les 7 œufs ont au final donné 6 jeunes dont 1 non viable. Parmi les 5 jeunes, 2 n'ont survécu que quelques jours. Ces mortalités successives (embryons et poussins) sont probablement la conséquence des chocs successifs encaissés.

Ce sont donc en définitive 3 jeunes âgés de 4 semaines qui ont été relâchés le 19 août dans une prairie humide du Val de Saône au sud de Chalon sur Saône, à proximité de l'emplacement de leur nid d'origine. Ils pourront ainsi vraisemblablement contacter des congénères avant d'entreprendre la migration. Très vite, l'instinct a repris le dessus, et devant les partenaires réunis pour l'occasion, les trois oiseaux se sont rendus invisibles, se fondant dans la végétation.

Le râle des genêts figure sur la liste des espèces en danger d'extinction (500 mâles chanteurs en France). Sa régression est liée à la destruction de son biotope, les prairies humides. Le relâcher de ces 3 jeunes n'enrayera pas la tendance, mais a permis de mettre au point un protocole d'élevage, qui pourra, pourquoi pas, être mis à profit dans un éventuel programme de reproduction aux fins de renforcement de population, réalisé dans le cadre d'un plan de restauration.



Jeune âgé de quelques heures, encore en couveuse



Ci-dessus, jeune âgé de 15 jours, plumage intermédiaire

En bas à gauche, le lâcher à 4 semaines, sortie circonspecte

En bas à droite, dernier regard avant immersion dans la végétation



Un an d'efforts avant l'envol vers l'inconnu



Samson est un jeune circaète Jean-le-Blanc né dans le Mâconnais. Il présentait non seulement des retards de plumage, mais également des excroissances autour du bec. Consultés par l'AOMSL, nous avons diagnostiqué des carences alimentaires ayant engendré des malformations des plumes et une gale aviaire menaçant l'obstruction des narines, et nous avons pronostiqué une incapacité au vol. L'AOMSL, en lien avec l'ONCFS, décide d'intervenir pour prélever le jeune au nid avant son envol et nous le confier. Le jour prévu pour l'intervention au nid, le jeune circaète a disparu. Il sera finalement retrouvé au sol en fin de journée, dans le sous-bois, incapable



L'état des plumes, avant les entures

de voler et perché sur la table d'une aire de pique-nique. Acheminé au Centre, il y passera l'hiver et le printemps, pour attendre la fin de sa mue. Ses plumes « défectueuses » ont été remplacées selon la méthode des « entures », pour qu'il puisse voler en attendant ses nouvelles plumes. Ce sont donc 44 rémiges et 12 rectrices qui seront renouvelées. L'opération, effectuée en 2 temps courant décembre 2009 nécessitera pas moins de 7h30 de travail, dont une partie sous anesthésie afin de garantir l'immobilité de l'oiseau, la pose devant se faire de manière très précise

et méticuleuse. Depuis, ces plumes ont mué naturellement et ont été remplacées par des plumes normales et bien formées, ce qui a confirmé le diagnostic initial de la carence alimentaire comme cause des malformations. Dans le même temps, il a en effet été alimenté avec des reptiles autant que possible (individus morts issus d'élevages ou trouvés sur la route - la réglementation interdisant qu'on lui fournisse des reptiles vivants en captivité - mais le plus souvent avec des coquelets et des rongeurs vivants, le tout complété. Il a été très tôt placé en grande volière, afin de pouvoir voler et ainsi d'entretenir son volume musculaire. La mue a démarré dès le mois de mars pour s'accélérer dans le courant de l'été. Après quelques sueurs froides en raison de plumes arrachées et d'un début de mue asymétrique, tout est rapidement rentré dans l'ordre et la repousse donnait toutes les raisons d'espérer. Le parti avait été pris d'attendre la fin de la mue avant de le relâcher, afin de ne pas risquer que des « greffes » lâchent en vol. La bonne tenue de celles-ci même longtemps après la mue a démontré que ce risque était faible, mais il était primordial de s'assurer que les bulbes (racines) des plumes n'étaient pas lésés.



Samson au début de la mue, en mars

Et le 18 septembre dernier, un an après sa découverte au sol, il a été relâché à proximité de son site d'origine, après une décision prise en collaboration scientifique et technique avec l'IRD de Marseille (François BAILLON - UMR190) et le CNRS de Strasbourg (Damien CHEVALLIER - UMR7178), dans le cadre d'une étude scientifique. Samson a donc été

équipé d'une balise ARGOS fixée sur son dos à l'aide d'une lanière en Téflon. Ces balises pour animaux ne dépassent pas 3% du poids de l'animal. La balise de Samson programmée pour émettre quotidiennement avec son antenne de 25 cm ne pèse que 20g et est équipée de panneaux solaires permettant théoriquement un suivi infini... Le rapace a été relâché à La Roche-Vineuse (71). Des réponses sont attendues de ce suivi :

LES ENTURES, UNE TECHNIQUE ANCIENNE
Nous avons amélioré cette pratique issue de la fauconnerie en utilisant des matériaux plus performants : fibre de verre et fibre de carbone. Le rachis (ou hampe) de la plume cassée ou lésée est coupé à quelques centimètres de la peau, et une plume identique sur laquelle est collé un embout en carbone ou fibre de verre est emboîtée/collée à la colle cyanoacrylate sur ce reste de rachis. L'implantation doit respecter rigoureusement l'angle et l'incidence de la plume, afin de ne pas perturber les flux d'air.

La particularité de l'opération réside dans le fait que tout le plumage de vol (56 grandes plumes) a été remplacé. Nous avons déjà réalisé la même opération avec succès sur un busard des roseaux en 2007. L'ensemble du plumage de vol de



Samson a été fourni par le Centre de sauvegarde de la LPO PACA, suite à un appel lancé à l'ensemble des Centres membres de l'UFCS.



• Samson retrouvera-t-il son instinct migratoire et partira-t-il en résidence d'hiver vers les savanes sahéliennes, après un hivernage forcé en lieu et place de sa première migration ?

• Retrouvera-t-il sa capacité à chasser des reptiles ?

Cinq jours après le lâcher, alors qu'il était toujours dans les environs de Mâcon, la balise a cessé d'émettre après avoir transmis un signal faiblissant, sans qu'il soit possible de savoir si une défaillance technique, la météo très pluvio/nuageuse ou un accident de parcours en était la cause. A suivre, même si la perspective d'une reprise du signal s'éloigne...



Le circaète, rapace méridional, est particulièrement rare en Bourgogne et Franche Comté, limite septentrionale de son aire de répartition.



CHAUVE-SOURIS ENRAGÉE

Le 24 septembre, l'Anses-Nancy a établi un diagnostic de rage positif sur une chauve-souris (Sérotine commune), enregistrée au laboratoire sous le numéro 129087, provenant de Recologne (Doubs, 25). L'individu (femelle) avait été récupéré le 10 septembre dernier par la CPEPESC Franche-Comté après être resté près d'une semaine au pied d'une maison. Mort le lendemain et congelé dès sa mort, il avait été envoyé à l'Anses le 22 septembre dernier.

- C'est donc le **2^{ème} cas pour la Franche-Comté et le 1^{er} pour le département du Doubs depuis 1989**. Le diagnostic complet (notamment avec le typage du virus) sera établi très prochainement. Un rapport sera ensuite établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP - et plus spécifiquement le service qui englobe les anciens services vétérinaires) du Doubs. Rappel des précautions à prendre en cas de découverte de chauve-souris morte, malade ou blessée : une chauve-souris qui vole en plein jour, semble affaiblie et présente des difficultés à voler peut être enragée, **mais il peut aussi s'agir d'un animal blessé**.



- Si une chauve-souris pénètre accidentellement dans une habitation, il est recommandé d'éteindre la lumière, d'ouvrir les fenêtres et de quitter la pièce : l'animal partira tout seul, grâce à son sonar.
- Dans le cadre de l'étude épidémiologique en cours, tout cadavre de chauve-souris doit si possible être signalé, afin d'être acheminé vers un laboratoire pour des recherches spécialisées (Institut Pasteur-Paris ou Anses-Nancy). Chauve-souris malade ou blessée : il est recommandé de prévenir dès que possible et de ne la ramasser qu'avec toutes les précautions d'usage : porter des gants, si possible manipuler l'animal avec « des pincettes », et le placer dans une boîte fermée avant un transfert vers le Centre ATHÉNAS. En cas de morsure ou de griffure par une chauve-souris, il convient de nettoyer immédiatement la plaie avec du savon et de rincer abondamment, avant d'appliquer un antiseptique (alcool à 90°, éosine, eau de Dakin, etc.). Un médecin doit ensuite être rapidement consulté, qui pourra décider d'orienter la personne concernée vers un centre de traitement antirabique. Si elle peut être attrapée, la chauve-souris en cause doit être acheminée vers un laboratoire spécialisé pour la recherche de la rage, sous la responsabilité de la DDCSPP.

CHAT ORPHELIN

Un jeune chat forestier né en Haute-Saône est arrivé au Centre à l'âge de deux jours, après que sa mère et le reste de la fratrie (2 jeunes) ont été écrasés par un engin de débardage. Il est probable que quelques heures seulement après la mise bas la femelle ait préféré à la fuite la relative sécurité de son roncier tanière. Hélas, celui-ci n'a pas arrêté les engins, et le jeune survivant a été transmis au Centre grâce à un relais efficace (ONCFS, puis Christophe MORIN et Murielle FAUDOT). Une méthode d'élevage originale a été mise en place, dans le but de le relâcher. Déjà expérimentée sur Feta, jeune lynx recueilli non sevré en 2001, cette méthode est fondée sur l'imprégnation exclusive à un seul soigneur, qui sera son unique contact humain durant toute la période d'attachement (allaitement et semaines suivant le sevrage). Ensuite, le jeune est placé le plus tôt possible en présence de congénères afin d'avoir une socialisation correcte et de ne pas se lier à d'autres humains.

Pour l'instant, la méthode a tenu toutes ses promesses : le jeune BB (Born in Bourbeville - son lieu de dé-



couverte), maintenant âgé de 6 mois et pesant 3,5kg, manifeste peur et méfiance avec toute autre personne que son soigneur, qu'il identifie à la fois à la voix, à l'odeur et à la vue. Par ailleurs il est déjà un tueur de rongeurs implacable et rapide. L'ensemble de cette nouvelle et passionnante aventure sera relaté dans le numéro de printemps d'ATHENEWS, avec, si tout se déroule comme prévu, la relation de son relâcher et de son suivi avec nos partenaires de l'IRD et du CNRS.

FARIO PRIMÉ

L'ensemble de l'opération FARIO (recueil, élevage, suivi par balise Argos/GPS du jeune lynx, relatés dans ATHENEWS n°45) a été récompensé par le « Prix Agir ». Ce Prix est financé par les dons issus du Livret Agir, un produit bancaire solidaire mis en place par France Nature Environnement et le Crédit Coopératif.

Un jury d'associatifs (membres de FNE) a retenu cette opération réalisée en 2009 et l'a dotée de 1000€.





-cdotes/potins/anecdotes/potins/ane-

BIHOREAU PRIS

Hameçon fiché dans la langue et doigt garroté par le fil de pêche ce bihoreau gris s'était fait piéger par une ligne cassée. Rapidement débarrassé de l'hameçon, il a néanmoins du subir une amputation partielle du doigt, qui s'était nécrosé. Le temps nécessaire à la cicatrisation puis à la préparation au relâcher en volière arborée avec plan d'eau, il a pu être remis en liberté en bordure du Doubs à Petit-Noir (39), à proximité d'une ripisylve (*littéralement : forêt de rive*) de saules blancs, son milieu de prédilection. Discret et de mœurs essentiellement nocturnes, ce petit héron arboricole n'est nicheur en Franche-Comté que dans la région doloise, où il peut être menacé ponctuellement par l'urbanisation (destruction des boisements accueillant les colonies).



MILANS

Deux milans royaux ont connu en juin une mésaventure peu banale : leur nid a été projeté au sol par une rafale de vent et les deux jeunes sont restés dedans, apparemment toujours nourris pas les adultes. Le nid, situé sur (puis sous) une haie dans une pâture d'Esserval-Tartre (39), a été découvert par l'éleveur exploitant la parcelle, M MARTELET. Dépêché sur place, Philippe GAGNEUR, correspondant, a découvert deux jeunes maculés de bouse de vache. En effet, faisant les morts lorsque les vaches venaient s'abriter sous la haie, ils n'échappaient pas aux déjections de ces dernières. Le jeune mâle avait une fracture du cubitus en voie de consolidation, conséquence de la chute. La femelle, quant à elle, n'était pas blessée. Tous deux ont pu être relâchés en juillet, émancipés à partir d'une des plateformes/nids artificiels. Dénommés Arthur et Arthurette (en raison de la proximité d'une commune quasi-homonyme avec leur lieu de découverte), ils ont en outre fait l'objet d'un marquage alaire, réalisé dans le cadre du programme de marquage LPO (plan national de conservation du milan royal) La femelle a pris le large très rapidement après son émancipation. Arthur, quant à lui, a joué les arrêts de jeu, et a été entraîné au-dessus de L'Étoile.

Il est parti le 5 octobre, au moment du pic de migration.

Arthur avec un « collègue » noir, « kleptoparasitant » le



poste nourrissage des crécerelles

SORTIE DU GUÉPIER

Assez rare pour être signalé, un relâcher de guépier d'Europe a eu lieu début septembre. Cet individu, un jeune de l'année, avait été victime d'une collision routière.

Trouvé sur la chaussée non loin du pont de la Corniche (Dole-39), il a été déposé à la Jardinerie Jurassienne qui a immédiatement avisé le Centre. Sa luxation de l'épaule s'est correctement soignée, après remise en place et immobilisation, et à l'issue de 15 jours de rééducation, il a pu être relâché in extremis à temps pour les migrations.



PIÈGE A POTEAU, OUTIL DE SALAUD

Survivance de l'âge des primes aux pattes de buse, le piège à poteau (*piège à mâchoires placé au sommet d'un piquet spécialement à l'intention des rapaces*), outil barbare et illégal n'a toujours pas complètement disparu de nos campagnes. Témoin, ce milan royal aux deux pattes broyées à St Julien-lès-Russey (25), et qui, malgré 18 jours de soins quotidiens a du être euthanasié, en raison de la progression de la nécrose de ses pattes. Témoin également, cette chouette effraie qui, piégée aux environs de Montrevel en Bresse (01), a réussi à arracher le piège et a vraisemblablement volé ainsi avec l'instrument de torture accroché à son membre mort durant plusieurs jours avant d'être trop faible pour continuer.



N'hésitez pas çà dénoncer de telles pratiques lorsque vous en avez connaissance, la délation de tels cas est salutaire pour la faune sauvage.



PAGE OUVERTE À LA LPO

UNE GESTION SUR LA GRAVIÈRE DE PAGNEY



FRANCHE-COMTE

La gravière de Pagny localisée dans le département du Jura, en vallée de l'Ognon, est, depuis la fin de son exploitation, un site connu de nombreux ornithologues en Franche-Comté pour la nidification d'oiseaux rares et menacés (Marouette ponctuée, Bécassine des marais, Blongios nain, Vanneau huppé, Phragmite des joncs, entre autres) et en période de migration. Elle abrite également une espèce végétale d'intérêt régional puisque connue uniquement sur ce site sur le territoire franc-comtois, la Cuscute australe, ainsi que le Cuivré des marais, papillon diurne, l'Agriion nain ou encore l'Aeschna isocèle, qui marquent son intérêt patrimonial. Toutefois, en l'absence de pratiques visant à préserver son intérêt, les zones humides ouvertes de la gravière évoluent rapidement

vers des faciès arborés plus banals et plus pauvres en espèces.

Né d'une forte volonté partagée par la commune de Pagny et les associations locales, dont la LPO Franche-Comté qui intervient techniquement, un projet financé par le Conseil général du Jura, l'Agence de l'Eau et RFF vise à assurer à ce site remarquable une gestion permettant le maintien des milieux ouverts et son attractivité pour la faune sur le long terme. Depuis cette année, une période de quiétude est assurée sur le site de mi-janvier à juillet et à l'automne-hiver 2010 – 2011, les premiers travaux débuteront afin d'arracher les saules et frênes colonisant les ceintures de la gravière. Ainsi, ce beau projet réussit à fédérer chasseurs, pêcheurs et naturalistes autour d'enjeux concrets de préservation de la biodiversité.



PLAN DE CONSERVATION POUR LA COULEUVRE VIPÉRINE

Cette année, la LPO Franche-Comté a proposé à la DREAL de soutenir un plan de conservation régional concernant la couleuvre vipérine. Ceci est justifié par :

- Le degré de menace de l'espèce en Franche-Comté (« Vulnérable » sur la Liste rouge régionale). Deux autres espèces « herpéto » menacées (En danger) font déjà l'objet de plans d'actions auxquels la LPO participe (Rainette verte au niveau du département du Doubs avec un fort soutien de la politique ENS du CG 25) ou que la LPO porte (Crapaud calamite en plaine en 2009 et 2010 avec soutien de la DREAL).
- La méconnaissance relative de son statut depuis 2000.
- La fragilité des milieux qu'elle occupe (milieu aquatique et milieu terrestre soumis à enrichissement ou destruction ou urbanisation etc.)
- Des destructions directes par phobie et confusion avec la vipère.
- Des potentialités d'indicateur sur les réflexions « corridors biologiques » du fait de son écologie terrestre et aquatique et « changement climatique » en limite d'aire de distribution nationale du fait de son origine méridionale.

La hiérarchisation des moyens devant la multitude des enjeux nous conduit à une concentration cette année sur cette couleuvre en vallée du Doubs où une mise à jour des connaissances ainsi que des premières initiatives d'actions sur stations détruites ou menacées sont pertinentes et urgentes.

Dans ce contexte, nous invitons les naturalistes à avoir le réflexe de prospection de cette espèce (jamais loin de l'eau) et à les transmettre sur la base de données en ligne Obsnatu la base

(<http://franche-comte.lpo.fr/>).





PAGE OUVERTE À LA CPE



UN MAUVAIS REFRAIN SUR LE DOUBS

Nouvelle hécatombe de poissons survenue le 25 août 2010 à l'aval d'une usine EDF !

Le Président de l'AAPPMA « La FRANCO-SUISSE et Gorges du Doubs », dont le siège est à GOUMOIS (25) vient d'adresser au préfet de la région Franche Comté et du département du Doubs, la lettre qui suit :

« Nous tenons à vous informer d'une nouvelle mortalité survenue le mercredi 25 Août 2010 à l'aval de l'usine EDF du REFRAIN située sur le Doubs Franco-suisse. (voir photos et rapports joints)

A nouveau, les milieux aquatiques subissent un lourd préjudice face aux éclusées et aux erreurs de fonctionnement des usines hydroélectriques situées sur ce secteur. Les circonstances de cet incident sont encore une fois dues au manque de coordination des usiniers ainsi qu'à des erreurs flagrantes de gestion des débits. (Vous trouverez en pièces jointes les courbes de niveau de la retenue de Biaufond ainsi que la chute brutale des débits liée à l'arrêt de l'usine du Refrain).

Notre AAPPMA vous demande, de prendre les mesures qui s'imposent pour que de telles dégradations sur le milieu ne se reproduisent plus. Nous tenons à vous rappeler que le Doubs Franco-suisse subit continuellement des agressions avec des dégâts collatéraux sur la faune et la flore liés aux fonctionnements des barrages.

Vous recevrez en annexe le dossier intitulé « Eclusées sur le Doubs Franco-suisse, Vers la fin d'un paradis touristique » réalisé en collaboration avec Jean Marc BURGAT, maire de Charmavillers et Daniel LEROUX conseiller général ainsi que les réponses des associations et élus apportant leurs soutiens à ce dossier.

La situation est très grave et il devient urgent de prendre les dispositions qui s'imposent pour sauver le Doubs, sa biodiversité et les intérêts économiques et environnementaux associés.

Dans l'attente d'une réponse et de la mise en place d'un plan d'actions, recevez Monsieur le préfet, l'expression notre haute considération ».

<http://www.cpepesc.org/un-mauvais-refrain-sur-le-doubs.html>



Événement Nature: Le jour de la nuit

En 2009, pas moins de 400 manifestations ont été organisées partout en France pour fêter la nuit noire et sensibiliser le grand public au phénomène de pollution lumineuse.

Cette année, les associations de protection de la nature se mobilisent à nouveau le samedi 30 octobre 2010.

Pour la cpepesc: RDV à partir de 19h au parc de la gare d'eau à Besançon. Des informations plus détaillées sont mises en ligne sur le site dédié à cette manifestation :

<http://www.jourdelanuit.fr/>

Faites un cadeau à la Nature :
participez aux chantiers bénévoles

- ⇒ Chantier d'entretien d'un site de pelouse sèche à ROSET-FLUANS (25) le samedi 2 octobre.
- ⇒ Chantier de restauration de zone humide à LIESLE (25) les 16 et 17 octobre en vallée de la Loue.

Si vous désirez participer, n'hésitez pas et contactez la cpepesc par téléphone au 03.81.88.66.71

Agenda EXPO

L'exposition de la CPEPESC consacrée aux « Ruisseaux de têtes de bassins » sera visible :

→ du 16 au 19 octobre à Montreux-le-Château (90)

→ du 21 au 24 octobre à Mouchard (39) à l'occasion de la Fête de la Science

→ du 18 au 22 nov. à Montbéliard (25), conférence de Michel LASSUS le 19/11 à 20h30.





ACTU GRANDS PRÉDATEURS

Communiqué

Deux nouveaux arrêtés autorisaient illégalement ces tirs. A la demande de l'ASPAS, le Tribunal Administratif de Marseille vient de suspendre aujourd'hui les arrêtés préfectoraux du 30 août 2010, pris par le Préfet des Hautes-Alpes, et du 3 septembre 2010, pris par le Préfet des Alpes de Haute-Provence, qui l'un et l'autre autorisaient l'abattage d'un loup.

Le Juge a en effet estimé que les mesures de protection et les moyens de défense préalablement mis en place n'étaient pas suffisants au regard de la directive Habitat pour qu'on autorise ces tirs de *Canis lupus*.

L'ASPAS déplore que l'État autorise aussi systématiquement des tirs de prédateurs sauvages et qu'il faille avoir recours à la justice pour éviter le carnage, quand il est encore temps. Les mesures de protection ne sont pas encore bien appliquées et contrôlées en France. Notre association demande que, loin des pressions locales, un protocole national soit mis en place qui permette d'évaluer l'efficacité de ces mesures pour chaque troupeau, avant qu'on ne recoure à l'abattage d'un loup.

Combien de temps encore l'État se servira-t-il du loup comme bouc émissaire pour la crise de la filière ovine ? Combien de temps pour qu'enfin le point de vue des spécialistes du loup soit pris en compte et leurs propositions mises en œuvre par les services de l'État ? Les associations condamnent fermement la politique anti-loup relayée par le gouvernement.

Il est bien connu, et reconnu par tous les spécialistes de cette espèce, que de tuer un ou des loups d'une meute ne peut que conduire à la désorganisation de cette dernière et par conséquent augmenter les risques de dommages. Cela a été vérifié maintes fois !

L'alibi de la présence du loup ne saurait cacher l'inaction des pouvoirs publics face à la crise agricole. La destruction d'un loup, censée calmer pour quelque temps des éleveurs excédés par la crise, ne peut avoir que des effets contraires.

L'ASPAS rappelle, s'il en est encore besoin, qu'il existe des mesures de protection des troupeaux, et qu'elles se montrent efficaces dans les autres pays. Combien de loups devront-ils payer encore pour ce jeu de dupes ? Combien de temps les responsables de la filière ovine feront-ils semblant d'y croire ?

Contacts presse :

Pierre ATHANAZE - Président de l'ASPAS
06 08 18 54 55

Benoît CANDON, avocat représentant l'ASPAS
04 86 95 66 46

POLLUTION MAJEURE EN HONGRIE

Le flux toxique provoqué par un accident industriel en Hongrie a commencé à affecter l'écosystème de la branche principale du Danube où plusieurs poissons morts ont été observés, a indiqué aujourd'hui le chef régional des services anti-catastrophes Tibor Dobson. "Les poissons morts ont été observés là où la (rivière) Raab se jette dans le Danube. Ils ne résistent pas au PH de 9,1", a-t-il précisé. Le flux toxique provoqué par des boues rouges suite à un accident industriel dans l'ouest du pays avait atteint jeudi matin le Danube, deuxième plus grand fleuve d'Europe après la Volga. Lundi, un réservoir d'une usine de bauxite-aluminium de la ville d'Ajka (160 km à l'ouest de Budapest) a rompu, déversant plus d'un million de mètres cubes de boue toxique sur sept villages environnant. L'accident, dont les causes restent à élucider, a fait quatre morts, dont une petite fille de 14 mois, et plus de 150 blessés selon un nouveau bilan officiel. Trois personnes sont toujours portées disparues. "Pour sauver l'écosystème du fleuve, le niveau PH doit être ramené sous 8 sur une échelle de 14", a encore souligné M. Dobson, en rappelant que peu après cet accident, sans précédent en Hongrie, le niveau de la contamination dans le Torna était de 13,5. Le Torna est un ruisseau qui a transporté la boue toxique dans la rivière Marcal, qui a succombé au poison. Son écosystème a été complètement détruit, et il faudra attendre entre 3 et 5 ans pour y voir peut-être renaître la vie, selon le WWF.

La Hongrie a officiellement demandé l'aide de l'UE - l'envoi d'experts spécialisés dans les boues toxiques. Le mécanisme européen de protection civile, auquel participent 31 États (UE-27 plus la Croatie, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), facilite la coopération en matière de réaction aux catastrophes.

Avant d'atteindre le Mosoni-Danube, ces boues de couleur rouge composées de résidus très corrosifs issus du raffinage de la bauxite, ont touché plusieurs rivières hongroises, dont la Raba mais aussi la Marcal, où de nombreux poissons ont été retrouvés flottant à la surface, morts. Les opérations de nettoyage se poursuivent pour tenter d'en réduire la toxicité. Des agents neutralisants et des tonnes de plâtre ont notamment été déversées dans les cours d'eau pour juguler la pollution.

Menace sourde et sournoise, les boues rouges étant désormais invisibles à l'œil nu après s'être diluées dans l'eau.



© REUTERS/Laszlo Balogh

Deuxième plus grand fleuve d'Europe après la Volga, le Danube mesure près de 3.000 km de long. Il prend sa source en Allemagne et se jeter dans mer Noire par le delta du Danube situé en Roumanie et en Ukraine.



VIE DE L'ASSOCIATION

Portes Ouvertes 2010 : un franc succès

Cette dernière édition des Portes Ouvertes 2010 a connu une belle affluence. La fréquentation totale est estimée à 900 personnes, avec 780 billets distribués pour les visites accompagnées. Comme lors des précédentes éditions, les moments forts ont été les lâchers d'oiseaux, mais l'ensemble des animations proposées ont emporté l'adhésion du public, confirmant que cette nouvelle formule avec animations diverses est payante. On peut juste regretter que seulement un visiteur sur deux soit allé à la salle communale où une exposition photo de grande qualité présentait la vie terrestre et subaquatique de la région, immortalisée par des photographes animaliers - et adhérents de l'association - de haute tenue (Fabien GRÉBAN, Michel LOUP, Serge MONTAGNON, Jérôme

LES PETITS PLUS

- Jeu de piste/quizz lynx, conçu par Joëlle COMTE, Virginie AUFFRET et Annie ACHARD, il a permis de diriger le public et de motiver les enfants durant la progression entre les deux sites. Des empreintes de lynx au sol, des jeux originaux et des questions permettant de résoudre l'énigme (découverte du nom du lynx BORIS). C'est Leezack CRIQUET (Doubs-25) qui a été tiré au sort parmi les auteurs de bonnes réponses et a gagné une effigie de Boris (peluche de lynx).



- Théâtre de marionnettes : Minimaliste, mais efficace, ce spectacle conçu et présenté par Martin HUBERT met en scène notamment des Strühls, sor-



SALVI), et où Johny BRUNI exposait de magnifiques sculptures (bronzes) de castor, tout en présentant la biologie de l'espèce.

Une formule à reconduire donc, moyennant quelques améliorations, pour rendre encore plus attractif ce rendez-vous devenu incontournable pour les adhérents, les sympathisants et les touristes (N.B. un effort d'affichage particulier avait été fait dans les campings et a semble-t-il été payant, puisque 20% des visiteurs étaient des extrarégionaux).

Les précédentes éditions de 2010 avaient accueilli moins de monde (juin : 350 personnes, juillet : 150, le « bide » de juillet s'expliquant principalement par une grossière erreur du quotidien « Le Progrès », qui avait annoncé la journée du 25 juillet ... à Arlay, précisément là où les oiseaux ne sont jamais relâchés). Cette contre-performance a été rattrapée par la journée d'août, éprouvante pour les 30 bénévoles qui se sont dépensés sans compter pour en faire une réussite. Qu'ils en soient tous remerciés !

Les relâchers d'oiseaux, un moment très attendu...



tes de génies des bois grincheux et caustiques (marionnettes réalisées à partir de matières premières naturelles (écorce, glands, lierre...). Produit à plusieurs reprises dans la journée, ce spectacle a permis aux visiteurs de patienter avant la visite, et a connu un grand succès.

- Maquillage sauvage : Activité assurée par Annie ACHARD. Les enfants ont pu se faire reproduire sur le visage lynx, chat, oiseaux au choix, ou dessiner une silhouette d'animal sur la joue, le bras ou l'épaule.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 28 mars 2010 à Saint-Lothain, hameau des Bordes. 42 adhérents étaient présents et 210 représentés (plus que le quorum). L'assemblée générale extraordinaire a adopté le changement de statuts visant à solliciter la reconnaissance d'utilité publique (cette demande est en cours). Cette démarche vise à accroître l'autonomie financière de l'association en lui permettant de recevoir donations et legs. L'assemblée générale ordinaire a suivi, avec la présentation des différents rapports (disponibles sur demande) qui ont été adoptés à l'unanimité des adhérents présents et représentés.



Trois personnes ont fait leur entrée au conseil d'administration : Joëlle COMTE, Chantal DUCOURTIEUX et Jean-Claude GAUDIOT.



A l'issue de la réunion, il a été procédé au relâcher de 2 cigognes blanches, qui ont bravé le vent et le crachin pour prendre leur envol.

Les participants ont ensuite déjeuné sur place au gîte *La Maison du Haut*.

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 8 avril, a élu le bureau suivant :

- Président : Walter BILLIG
- Secrétaire : Murielle DHIVERS
- Trésorier : Philippe AUDRY

Le principe de groupes de travail thématiques a été reconduit et développé, notamment sur les sujets suivants :

- Délocalisation,
- Mécénat
- Faune sauvage
- Fonctionnement /logistique Sensibilisation

SALONS et FÊTES

Journées Nature d'Aigney-le-Duc (21) 14/15 août
Thème 2010 « Les oiseaux »

Tenu par Liliane et Jean-Claude GAUDIOT, le stand de l'association a permis de sensibiliser 500 personnes à la protection de la faune sauvage et ainsi de mieux faire connaître l'activité du Centre dans le Nord de la Côte d'Or.



Les Envahi' Seurre (21) 11 août

Après-midi d'animations organisé par le Rézo'Fêt'Art, dont fait partie Jean-Philippe HUBNER, correspondant du Centre et instituteur à Seurre. C'est à son initiative que le Centre a participé à cette manifestation conviviale. Catherine GEORGESCO et Nathalie DIETRICH-BOIZOT, toutes deux correspondantes également, ont assuré l'animation du stand durant cette demi-journée.

Fête de la Nature organisée à Seloncourt (25) du 25 au 27 septembre par la SHNPM

La désormais traditionnelle Fête de la Nature du Pays de Montbéliard attire un public nombreux.



Athénas a procédé au relâcher d'un faucon crécerelle en début de manifestation

Mycologie, ornithologie, gestion des milieux, toutes les disciplines et activités touchant à la biodiversité (thème de l'année) sont représentées

par les associations locales et régionales. Les bénévoles et correspondants locaux (Virginie HECK, Anne-Lise PEUGEOT, Marie-Claude DE CROIZANT-DEPOUTOT, Jean-Baptiste GAMBERI et Marie POIMBOEUF) sont venus en force se relayer pour accueillir le public.





ZOOM sur nos bénévoles : les éco-volontaires

Cette forme de vacances « civiques » monte en puissance. Elle permet de se consacrer à une activité correspondant à ses aspirations tout en découvrant une autre région et /ou un nouveau tissu relationnel, tout en participant à une œuvre d'intérêt général. Depuis quelques années, ATHÉNAS accueille des éco-volontaires en été. En 2010, ce sont 9 personnes qui ont choisi de passer leurs vacances autrement, au Centre.

Marianne STOESSEL

Etudiante en biologie et de retour d'Espagne (Erasmus), elle a choisi de passer un mois en stage volontaire au Centre avant de poursuivre son Master à Strasbourg. Une force tranquille, endurante et motivée, face aux nombreuses tâches de l'été.



Famille ARNAULD Travaillant respectivement dans l'informatique et la recherche (INRA), les parents sont venus avec leurs 3 grands enfants. Leur formule : durant 8 jours, participation aux soins et à l'entretien du Centre le matin, tourisme et découverte du Jura l'après-midi.



Aline FRANCISCO

Professeuse des écoles en région parisienne, elle a consacré 15 jours d'août au Centre, en terminant par la Porte Ouverte du 22 août. Énergique et organisée, polyvalente et infatigable, elle a assuré, comme Marianne, qu'elle reviendrait. A l'année prochaine...



Maud BERJON :

C'est son stage de troisième (découverte de la vie professionnelle) réalisé au Centre qui lui a donné l'envie de revenir. Elle a ainsi passé la majorité de ses matinées d'août à L'Étoile, où, désormais rodée à la plupart des manipulations, elle a apporté une aide appréciée. Cette lédonienne maintenant lycéenne reviendra elle aussi, mais même avant les prochaines vacances d'été, c'est sûr.



CORRESPONDANTS TRANSPORTS D'ANIMAUX

Nous recherchons toujours des relais et des solutions d'acheminement rapides, pérennes et régulières depuis Belfort/Montbéliard (transporteur ou navette régulière), et des correspondants sur le Graylois (70), l'Ouest de la Côte d'Or (Montbard/Chatillon), et le Sud/Ouest de la Saône-et-Loire (Gueugnon/Paray-le-Monial), afin de soulager les correspondants des zones proches et améliorer les délais d'acheminement.

Amélie Le CALONEC :

Initialement en stage de protection du busard cendré dans le cadre de son BTS, « l'Amirale » est finalement restée un mois supplémentaire loin des binious et des bigorneaux, afin d'aider pour toutes les tâches du Centre, qu'elles fussent de nourrissage et soins ou administratives. Son engagement et son sens de la convivialité l'ont fait apprécier par tous.



AGENDA d'ATHÉNAS

- **Mercredi 13 octobre : émission C'est dans l'air- France3 Bourgogne Franche-Comté**
- **Dimanche 17 octobre: Atelier « Gîtes à hérissons » MDE du Malsaucy (90)**
- **Jeudi 21 au dimanche 24 octobre : Fête de la Science du Val d'Amour**
- **Mercredi 27 octobre : Atelier « Nichoirs » MDE du Malsaucy (90)**
- **Samedi 30 octobre : formation de correspondants au Centre**
- **Mercredi 3 novembre : Conférence : Comment protéger le lynx? MDE du Malsaucy (90)**
- **Samedi 20 novembre : formation de correspondants au Centre**
- **Samedi 18 décembre : formation de correspondants au Centre**



Partenaire du centre ATHÉNAS

*dans le Jura
dans le Doubs
en Haute-Saône
en Côte d'Or*

Pour l'acheminement des animaux sauvages en difficulté



*Achemine dans le Jura
pour ATHÉNAS
les animaux sauvages en difficulté*
Transports BOUQUEROD

125, avenue Edouard Herriot
39300 CHAMPAGNOLE
☎ 03 84 53 11 54



BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
Serge MONTAGNON

AERAUQUE

THERMIQUE

FLUIDES

27 rue Principale - F 39300 LE VAUDIOUX

Tél. +33.384.51.60.47 - Fax +33.384.51.60.48
Email: smo@montagnon.fr - www.montagnon.fr



SARL JG METAL

ZI DU TUMULUS

1B Rue Ampère

39100 DOLE

Jacky GUERRIER

☎/Fax 03 84 79 56 11

Mobile 06 76 40 15 37

jq.metal@orange.fr



Activité: Chaudronnerie acier - alu - inox
Maintenance industrielle



*Achemine depuis la
Haute-Saône pour ATHÉNAS
les animaux sauvages
en difficulté*

CALBERSON F.M. (SA)

ZAAT ouest - 70000 NOIDANS-LÈS-VESOUL



*Achemine depuis la Saône-et-Loire
pour ATHÉNAS
les animaux sauvages en difficulté*

BMV VIROLLE - TENOUX

ZI rue Louis Alphonse Poitevin
71380 St MARCEL-LÈS-CHALON

☎ 03 85 94 96 96



*Achemine depuis le Doubs
pour ATHÉNAS
les animaux sauvages en difficulté*

Transports VIROLLE

Zone de Transports École 25480 ÉCOLE-VALENTIN

☎ 03 81 40 55 00



30/40, rue Pierre Sépard
69800 SAINT-PRIEST
☎ 04.72.22.20.20

SERNAM

*Achemine depuis la Saône-et-Loire
pour ATHÉNAS*
31, rue Louis Alphonse Poitevin
71380 SAINT-MARCEL *les animaux sauvages en difficulté*

☎ 03 85 42 30 05



DISTRICT
DU JURA
39570

☎ 03 84 43 57 00

Apporte un soutien logistique
au nourrissage des animaux

En 2010, un geste pour la faune sauvage :

Adhérez et faites adhérer un proche

Chaque don ou adhésion est déductible des impôts
à hauteur de 66% de son montant
et dans la limite de 20% du revenu imposable

Adhérer tôt dans l'année à ATHÉNAS c'est lui permettre de poursuivre son action pour la faune sauvage et l'intérêt général en lui donnant davantage de liberté d'action et la possibilité de planifier ses interventions.